



216 W – Aide sociale à l'enfance.

216W 1-311

1904-1987

# Introduction

## Zone d'identification

Description matérielle :

Ce versement fait 18 mètres linéaires.

Organisme :

Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon

Auteur :

Répertoire numérique établi par Xavier LAURENT, conservateur stagiaire sous la direction de Philippe ROSSET, conservateur général, directeur des Archives départementales du Rhône, et Florence BEAUME, conservateur, responsable de la section moderne et contemporaine

Origine :

Direction départementale des affaires sanitaire et sociales (DDASS), service de l'aide à l'enfance

Historique :

### **Historique et attributions**

La complexité de la législation entourant les enfants assistés est le résultat de deux siècles d'histoire au cours desquels la vie administrative et le concept d'assistance ont connu de profonds changements.

### **De l'inspection de l'assistance publique à la direction des affaires sanitaires et sociales**

Créé sous le premier Empire, le service des Enfants assistés a hérité d'une longue tradition de charité chrétienne. Tout au long du XIXe siècle, il s'est renforcé avec les moyens financiers des départements et un personnel autonome relevant des ministères en charge des affaires sanitaires et sociales (Le lecteur intéressé par cette période peut se reporter à l'introduction du répertoire de Gaëlle Lanne sur les Archives du service des Enfants assistés et du service de la Protection des enfants du premier âge (3 X 1-1938)).

Si cette double appartenance ne s'est pas démentie au cours de la seconde moitié du vingtième siècle, le service n'a pas échappé à de profondes réorganisations. Pendant la seconde guerre mondiale, un rapprochement entre l'inspection de la Santé et l'inspection de l'Assistance publique est tenté. Pour établir ce lien, des directions régionales de la Santé et de l'Assistance sont instituées par la loi du 19 septembre 1940. À cette époque, l'inspection des services de l'Assistance a en charge :

- Le service de l'Assistance à l'enfance ;
  - Le contrôle du service de la protection maternelle et infantile, exercé de fait par l'inspection de la santé. À partir du 1er janvier 1940 la charge des enfants protégés en vertu de la loi Roussel est en effet passée à l'inspection départementale de la santé. Cette décision faisait partie des dispositions du décret-loi du 30 octobre 1935. Elle marquait la fin de l'existence du service de protection des enfants du premier âge. L'inspection de l'Assistance publique garde cependant le secrétariat de la commission départementale de la natalité ;
  - Le contrôle sur place des lois d'assistance (participation aux commissions cantonales d'assistance, contrôle du prix de revient dans les établissements hospitaliers publics et dans les établissements privés accueillant les bénéficiaires des lois d'assistance) ;
  - Le contrôle des établissements privés de bienfaisance (crèches, orphelinats et asiles de vieillards) ;
  - Le contrôle des enfants placés hors du domicile familial (décret-loi du 17 juin 1938 concernant le placement familial et les colonies de vacances) ;
  - Le secrétariat de la commission départementale de la natalité et de la protection de l'enfance.
- Les directions régionales de la Santé et de l'Assistance disparaissent à la Libération sans avoir réellement

fait leurs preuves. Les directions de la Population héritent des missions dévolues aux inspections de l'Assistance publique. L'arrêté du 10 juin 1946 leur donne aussi pour but de « procéder à toutes les recherches visant à favoriser le peuplement » et de « concourir à l'application de toutes les mesures destinées à faciliter l'assimilation des étrangers ». Ces nouvelles compétences nécessitent la création d'une cellule chargée du peuplement et de la famille. Lui sont notamment confiées les enquêtes sociales préalables aux naturalisations. Deux autres cellules traitent de l'Assistance à l'enfance et du contrôle des lois d'assistance. Il est parfois malaisé de différencier ces missions. Les inspecteurs cumulent les charges et utilisent indifféremment les papiers à en-tête de l'un ou de l'autre des services pour lesquels ils travaillent. Pendant près de vingt ans, c'est l'inspecteur divisionnaire Jean-Marie Arnion qui reste directeur de la Population et de l'Aide sociale dans le Rhône. Il devient directeur du service régional de l'action sanitaire et sociale en 1964.

En instituant les directions de l'action sanitaire et sociale, la réforme de 1964 rend obligatoire le rapprochement esquissé pendant la seconde guerre mondiale. Les inspections de la Santé et de l'Assistance publique sont intégrées dans ces nouveaux services extérieurs. Les services sociaux des préfectures et de l'éducation nationale les rejoignent. Dès 1969, le service de l'aide sociale à l'enfance forme, avec les bureaux de la protection maternelle et infantile et de la santé scolaire, le « service unifié de l'enfance ». Ce service est rattaché à la sous-direction de l'enfance et de la maternité de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales. De 1964 à 1983, deux femmes se succèdent au poste de sous-directrice : Mme Bonnet est remplacée par Mlle Mannaz à la fin des années 1970.

### **Inspecteurs, directeurs d'agences et assistantes maternelles**

Les inspecteurs des enfants assistés sont apparus en 1869. Devenus inspecteurs de l'Assistance pendant la seconde guerre mondiale, ils ont pris le nom d'inspecteurs de la Population à la Libération. Leur progression de carrière est organisée par le décret du 28 février 1951. Trois grades existent : inspecteur, inspecteur principal et inspecteur divisionnaire. Implantée dans un chef-lieu de région, la direction de la Population du Rhône est confiée à un inspecteur divisionnaire, assisté d'un inspecteur principal et de plusieurs inspecteurs. Les rapports d'activité des années 1970 soulignent les difficultés posées par la très forte mobilité des cadres de l'inspection, préjudiciable au suivi des dossiers. (Voir 216 W 85, rapport d'activité du service de l'aide sociale à l'enfance pour l'année 1973).

Les agences sont chargées de surveiller les conditions du placement familial dans le Rhône et les départements voisins. Après la suppression de l'agence de Vernoux et la création de celle de l'Arbresle en 1936, la répartition géographique de ces services extérieurs ne varie plus jusqu'à la fin des années 1960. Le Rhône compte trois agences (Lyon, Belleville, l'Arbresle), l'Ardèche deux (La Voulte, Tournon), l'Ain (Bourg-en-Bresse) et la Loire (Yssingaux) une. À la tête des agences se trouve un agent de surveillance, couramment appelé directeur. Fonctionnaire du conseil général, il est chargé de veiller aux conditions de placement des enfants. Il effectue des visites inopinées dans les familles d'accueil et les écoles où sont scolarisés les enfants. Avec le déclin du placement familial rural, de nombreuses retouches sont apportées à la carte des agences. En 1970, une deuxième agence est créée à Lyon, puis une troisième en 1971 (Lyon, Lyon-sud et Lyon-est, Lyon-faubourgs).

À la fin des années 1970, le service ne compte plus que quatre agences à Bourg-en-Bresse (Ain), Bourgoin (Isère), Tournon et la Voulte (Ardèche). Il n'existe plus d'agence dans le Rhône, mais le département est partagé en cinq groupements et seize circonscriptions. Les assistantes sociales et les éducateurs se concentrent à l'échelon des circonscriptions. Le suivi comptable et administratif est effectué au sein des groupements.

Les familles d'accueil sont indispensables à la bonne marche du service. La loi de 1904 distingue trois éléments de rémunération pour le travail des nourrices et gardiennes (J. M. Arnion, L'aide sociale à l'enfance, Paris, éditions juridiques et techniques, 1958, p. 162). La pension est une somme fixe allouée chaque mois par le conseil général. S'y ajoutent une prime de survie, acquise lorsque l'enfant a atteint 18 mois, et une prime de bons soins accordée tous les cinq ans. L'ordonnance du 19 octobre 1945 étend le bénéfice de la sécurité sociale aux « personnes assurant à leur domicile, moyennant rémunération, la garde et l'entretien d'enfants qui leur sont confiés par les parents, une administration ou une œuvre au contrôle desquels elles sont soumises ». Les départements sont alors contraints de verser des cotisations aux caisses d'assurance-maladie. Il faut attendre 1977 pour que les nourrices et gardiennes obtiennent un véritable statut. Devenues assistantes maternelles, elles bénéficient de droits syndicaux et d'un minimum salarial

équivalant à deux fois le SMIC horaire par enfant et par jour. Des majorations peuvent leur être accordées pour les enfants atteints de maladies ou d'infirmités.

### **Budget et domicile de secours**

L'essentiel des ressources du service de l'aide sociale à l'enfance provient du budget du département. Il est possible d'en suivre l'évolution dans les registres des délibérations du conseil général. Le ministère de la Justice participe également à l'entretien de certaines catégories de mineurs coupables d'actes de délinquance.

Jusqu'en 1956, la définition du domicile de secours oblige à d'importants transferts de fonds. Les enfants sont pris en charge par le département de leur lieu de naissance même s'ils sont placés en dehors de ses limites territoriales. Le département d'accueil avance les frais d'entretien et se fait rembourser par la suite. L'état prend en charge les dépenses occasionnées par les enfants étrangers et ceux dont le lieu de naissance est inconnu. L'article 64 du décret du 29 novembre 1953 met fin à cette situation complexe. Désormais, le domicile de secours est fixé dans le département où se trouve le mineur au moment où l'aide sociale lui est accordée.

### **Bureau ouvert, maisons maternelles, centres nourriciers, foyer et maisons d'enfants à caractère social**

Le bureau ouvert fonctionne dans les locaux de l'Hôtel-Dieu jusque dans les années 1960. Les personnes qui se présentent en vue d'un abandon y sont accueillies. Les préposés doivent leur exposer les conséquences de leur acte et leur proposer d'autres solutions. La loi du 11 juillet 1966 contraint à dresser un procès-verbal d'abandon.

Pendant longtemps, le service des enfants assistés n'a pas disposé de réelles structures d'accueil. Seule la nourricerie du Vinatier faisait partie du patrimoine du département depuis les années 1930. Cette institution jouait un rôle assez semblable à celui de la maison des mères de Gerland, créée par la municipalité lyonnaise en 1919. Elle accueillait les femmes enceintes nécessiteuses pendant les six mois précédant et suivant l'accouchement. En imposant aux départements de financer des maisons maternelles, la loi du 15 avril 1943 conduit le conseil général du Rhône à prendre le contrôle de la maison des mères de Gerland. Le département se trouve à la tête de deux maisons maternelles et le reste jusqu'au milieu des années 1980. Lieu d'hébergement obligé pour les enfants en attente d'un placement, le foyer des pupilles a longtemps été abrité par les hospices civils de Lyon. Il faut attendre la seconde moitié du vingtième siècle pour que les hôpitaux se concentrent sur leur activité médicale et que la structure d'accueil du service des Enfants assistés lui soit directement rattachée. Installé à l'Antiquaille depuis les années 1930, le foyer déménage à l'hôpital de la Croix-Rousse au lendemain de la seconde guerre mondiale. En 1947, le département décide de se doter d'un bâtiment autonome près de la nourricerie du Vinatier. Cette solution dure une vingtaine d'années. Dès le début des années 1960, le département engage un vaste chantier pour rassembler l'ensemble de ses institutions liées à l'aide à l'enfance sur le site de Parilly. Les travaux ne s'achèvent qu'en 1968 avec le transfert de la nourricerie à la Cité de l'enfance.

Les centres nourriciers cherchent à conjuguer les avantages du placement familial et du placement en établissement. Les jeunes enfants sont mis en nourrice dans une région bien délimitée. Au centre de cette zone de placement, une structure permanente est créée, avec un médecin et une assistante sociale à demeure. Ce personnel est chargé de veiller à la qualité des soins et à la bonne santé des enfants. Les visites médicales se font dans un bâtiment prévu à cet effet. Entre 1945 et 1975, le département du Rhône tente une expérience de ce type à Saint-Igny-de-Vers.

De nombreuses associations se spécialisent dans l'accueil des mineurs en difficulté. Les organisations confessionnelles ne sont plus aussi présentes qu'au XIXe siècle, mais de nouveaux acteurs s'affirment. Créée pendant la seconde guerre mondiale, l'association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence se place sur le terrain de la prévention et de la rééducation des mineurs délinquants. Instituée par la loi du 15 avril 1943, l'association d'entraide des anciens pupilles de l'Assistance publique gère elle aussi des établissements de plus en plus nombreux. L'agrément et le contrôle des maisons d'enfants ne relèvent pas du seul service de l'aide sociale à l'enfance, qui se concentre sur les aspects administratifs et financiers des dossiers. Son rôle consiste notamment à vérifier la qualification du personnel, l'équilibre des comptes et le montant du prix de journée. L'inspection de la santé et de l'hygiène intervient pour faire

respecter des normes sanitaires.

## **Différentes catégories d'enfants**

### *Les pupilles*

Il est d'usage de regrouper sous l'étiquette de pupilles tous les mineurs pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance. Cet abus de langage ne doit pas tromper. Les pupilles constituent une catégorie bien déterminée, définie par plusieurs de textes de lois.

La loi du 15 avril 1943, reprenant les textes de 1889 et 1904, classe les pupilles en quatre catégories : Les enfants trouvés, c'est-à-dire ceux qui, nés de père et de mère inconnus, ont été trouvés dans un lieu quelconque ou portés dans un établissement dépositaire ;

Les enfants abandonnés, c'est-à-dire ceux qui, nés de père ou de mère connus, en sont délaissés et ne peuvent être confiés à un ascendant ;

Les orphelins pauvres, c'est-à-dire ceux qui, n'ayant ni père ni mère ni ascendants auxquels on puisse recourir, n'ont aucun moyen d'existence ;

Les enfants maltraités ou moralement abandonnés, dont les parents ont été déchus de la puissance paternelle.

Cette définition a très peu évolué. Le seul changement notable a été apporté par la loi du 11 juillet 1966, qui s'est appliquée à préciser les conditions et les délais dans lesquels les parents peuvent revenir sur leur décision d'abandon. Cette période de réflexion a été portée à trois mois.

Deux procédures d'admission existent. Pour les enfants trouvés, abandonnés ou orphelins, un simple arrêté préfectoral suffit. L'abandon moral ne peut au contraire être sanctionné que par décision judiciaire. Une décision administrative confirme par la suite ce jugement. Le secret de l'abandon et de l'origine est garanti aux parents qui le demande. En retour est imposé le secret du placement, l'administration se réservant le droit de refuser que les enfants entrent en contact avec leurs géniteurs.

Le préfet est le tuteur du pupille mais ses pouvoirs sont délégués au chef du service de l'aide sociale à l'enfance. Le tuteur jouit de tous les attributs de la puissance paternelle. Il est assisté d'un conseil de famille de sept membres qui intervient dans toutes les décisions importantes. Le service assure la charge des dépenses liées à l'entretien des enfants. Le conseil général finance l'habillement, les soins médicaux, la scolarisation et les vacances des pupilles.

Pour gérer les biens des pupilles, le préfet a la qualité d'ordonnateur. Le trésorier-général occupe les fonctions de comptable. Souvent dépourvus de capitaux mobiliers ou de revenus de biens immeubles, la majorité des pupilles est placée en apprentissage. Les produits de leur travail viennent grossir la somme de leurs deniers pupillaires. Le trésorier-payeur général dresse le détail de ces comptes et le récapitulatif des titres de perception qu'il a émis chaque année. Quand le pupille sort de la tutelle du service, il obtient la reddition de ses comptes de tutelles, qui parfois augmentés d'une dot, doivent lui permettre de prendre son envol.

La tutelle prend fin avec la mort du pupille, sa majorité, son mariage ou son émancipation. Le préfet peut aussi remettre le pupille à ses parents après consultation du conseil de famille. Une décision judiciaire peut être nécessaire pour que la déchéance des droits de puissance paternelle soit levée. Dans tous les cas de figure, le service est en droit d'exiger le remboursement d'une partie des frais engagés pour le mineur.

### *Les enfants recueillis temporairement*

La loi du 16 avril 1943 a remplacé le terme d'enfant en dépôt, jugé peu clair et dépréciatif, par celui d'enfant recueilli temporairement. Entrent dans cette catégorie les mineurs privés de protection et de moyens d'existence par suite du décès, de la mobilisation, de la détention ou de l'hospitalisation de leur père, mère, ascendant ou tuteur. L'empêchement doit être temporaire. Le service d'aide à l'enfance n'intervient que si les parents de l'enfant ne peuvent recourir à aucun membre de la famille et qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de financer le placement de leur enfant. Un arrêté préfectoral ouvre la procédure d'admission. Une enquête est menée si le temps le permet. Les enfants recueillis temporairement sont assimilés aux pupilles en ce qui concerne leur surveillance, leur mode de placement et la gestion de leurs deniers.

### *Les mineurs en garde*

Plusieurs catégories d'enfants sont réunies dans le groupe des mineurs en garde. Leur point commun est d'avoir été confié au service par une décision judiciaire. L'intervention du tribunal peut résulter de l'indignité ou de l'incapacité des parents comme des actes de délinquance commis par les enfants eux-mêmes. La déchéance de puissance paternelle n'est pas complète. Les parents conservent la jouissance légale et l'administration des biens du mineur. Ils doivent être consultés sur toutes les questions touchant à l'établissement de leur enfant (mariage, émancipation, engagement dans l'armée). Ils ne sont pas dégagés de leur obligation d'entretien, même si leur participation n'est souvent que minime. Le service de l'aide sociale à l'enfance exerce les droits de garde, de surveillance et de direction, c'est-à-dire qu'il peut décider du placement, de l'orientation et du cadre de vie des enfants qui leur sont confiés. Il surveille leur correspondance et leurs relations. Le droit de garde prend fin avec la majorité, le mariage, l'émancipation ou le décès. L'enfant peut également être restitué aux parents, entrer dans la tutelle du service en devenant pupille, ou être confié à une autre personne.

### *Les mineurs en danger moral*

Pour cette catégorie de mineurs, définie par la loi du 5 juillet 1944, le service de l'aide sociale à l'enfance intervient essentiellement sur le plan financier. Il ne procède pas à l'immatriculation et n'exerce aucune autorité. Il se contente de rembourser les frais occasionnés par le placement. Certains enfants dont le droit de garde a été retiré aux parents peuvent être admis comme mineurs en danger moral. Il s'agit essentiellement de cas difficiles, faisant l'objet d'un placement dans un établissement de rééducation agréé.

### *Les enfants secourus*

Dans la seconde moitié du XXe siècle, les interventions du service de l'aide sociale à l'enfance débordent largement la prévention des abandons. Elles tendent à répondre aux besoins de toutes les familles mises en difficulté par une insuffisance permanente ou temporaire de ressources. Les parents d'enfants secourus reçoivent une allocation mensuelle ou une aide financière ponctuelle. Une enquête sociale approfondie est menée avant de débloquer ces subsides.

### *Les enfants surveillés*

La loi du 15 avril 1943 fait entrer dans la catégorie des enfants surveillés les mineurs confiés à des particuliers, des œuvres ou des établissements, avec ou sans l'intervention de leurs père et mère, et les enfants confiés à un particulier, à une œuvre ou à un groupement en vue du placement dans une famille ou un établissement industriel. Le transfert des droits exercés sur l'enfant doit se faire devant le tribunal. Le service de l'aide sociale à l'enfance immatricule les enfants surveillés et contrôle les conditions de leur placement. Son intervention financière est facultative.

### *Les enfants adoptés*

Seuls les pupilles peuvent être adoptés sous certaines conditions, mais le service de l'aide sociale à l'enfance a reçu une compétence générale en ce domaine. Réglementée par le code civil de 1804, l'adoption n'a guère rencontré de succès avant la fin de la première guerre mondiale (A. Thévenet, *L'aide sociale aujourd'hui*, après la décentralisation, Paris, éditions ESF, 1986, p. 233). Le décret-loi du 29 juillet 1939 lui ouvre de nouveaux horizons en instituant la légitimation adoptive. Cette mesure a des effets extrêmement larges et novateurs, puisque l'enfant légitimé par l'adoption est assimilé à l'enfant légitime. La seule limite qui subsiste consiste en l'impossibilité, pour l'enfant légitimé, d'hériter des ascendants de l'adoptant. La loi du 11 juillet 1966 fait disparaître l'adoption ordinaire et la légitimation adoptive pour instituer l'adoption simple et l'adoption plénière. Quelle que soit l'option choisie, les conditions exigées sont les mêmes. Les époux doivent pouvoir justifier de cinq années de mariage. Jusqu'en 1976, un des deux membres du couple devait être âgé de plus de trente ans. Cette limite d'âge est restée valable pour les personnes seules. Quinze années au moins doivent aussi séparer l'adoptant de l'adopté. L'adoption est

prononcée à la requête de l'adoptant par le tribunal de grande instance, qui vérifie si les conditions de la loi sont remplies et si l'adoption est conforme à l'intérêt de l'enfant. Pour pouvoir prétendre à l'adoption, il faut se soumettre à une enquête menée par une assistante sociale et à divers examens médicaux.

L'adoption plénière n'est permise qu'en faveur des enfants âgés de moins de quinze ans. Elle assimile entièrement l'enfant adopté à un enfant légitime, même en matière successorale. La rupture est totale entre l'adopté et ses parents d'origine. La décision d'adoption est transcrite sur les registres de l'état civil. Ce document tient lieu d'acte de naissance. Il énonce le jour, l'heure et le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant ainsi que ses prénoms tels qu'ils résultent du jugement d'adoption. Il ne contient aucune indication relative à la filiation réelle de l'enfant.

L'adoption simple est permise quel que soit l'âge de l'adopté. Elle ajoute au nom de l'adopté celui de l'adoptant. L'enfant ne perd pas ses droits héréditaires dans sa famille d'origine. L'adoption simple peut être révoquée en cas de « motifs graves ».

### **L'évolution du service de l'aide sociale à l'enfance**

Les statistiques montrent bien l'évolution du rôle de l'aide sociale à l'enfance. Au cours de la seconde moitié du vingtième siècle, la tendance est à la diminution du nombre de pupilles et à l'augmentation du nombre de secourus et de recueillis temporaires. L'exode rural contraint à revoir sérieusement la carte des placements. Les abandons devenant rarissimes, le service s'oriente vers le soulagement des situations de détresse et la prévention.

On peut dater des premières années de la Cinquième République la naissance d'une véritable politique de prévention. L'ordonnance du 23 décembre 1958 confère au juge des enfants d'importants pouvoirs en vue d'assurer l'assistance éducative des mineurs. Le décret du 7 janvier 1959 confie au directeur de la Population la charge d'exercer une action sociale préventive auprès des familles qui élèvent des enfants dans de mauvaises conditions d'existence. Un service de protection sociale de l'enfance en danger est organisé à cet effet. Il repose sur une convention avec l'association pour la sauvegarde de l'enfance. Saisi par les assistantes sociales en contact avec les familles à risques, il intervient, avec l'accord des parents, pour aider à surmonter des difficultés ou à résoudre des conflits. Il peut notamment envisager un placement provisoire ou l'intervention de travailleuses familiales. En cas de danger pour les enfants ou de conflit avec les parents, il s'efface devant la protection judiciaire. Le conseil départemental de protection de l'enfance permet de dialoguer avec des représentants de la justice, de la police et de la gendarmerie. Il est également chargé de contrôler les placements de vacances et de donner des avis sur les établissements à interdire aux mineurs.

Historique de la conservation :

### **Constitution du fonds**

Plusieurs versements ont été rassemblés pour former les 18 mètres linéaires d'archives décrits dans le présent répertoire. Ce rapprochement s'imposait car les dossiers provenaient d'un seul et même service (le service des enfants assistés est devenu service de l'assistance à l'enfance pendant la seconde guerre mondiale. L'appellation de service de l'aide sociale à l'enfance s'est imposée dans les années cinquante) et présentaient une certaine cohérence du point de vue de la chronologie.

L'ensemble créé permet de suivre l'évolution du service des enfants assistés depuis les réformes de la seconde guerre mondiale jusqu'à la décentralisation de 1983. Ce fonds n'est pourtant pas aussi complet qu'on pourrait l'espérer. Si des documents sont parvenus aux archives départementales entre le début des années 1950 et le milieu des années 1980, le suivi et la régularité des versements ont souvent fait défaut. À quelques exceptions près, il est bien difficile de retracer le parcours des dossiers. Les nombreux changements d'adresses que le service de l'Assistance à l'enfance a connus n'ont pas été profitables à la conservation de ses archives.

Après avoir été installé au 58, cours de la Liberté, le service profite de la Libération pour reprendre les meubles de la délégation régionale à la famille et les locaux de la direction régionale de la Santé sur le quai

Jules Courmont. Il demeure cinq ans dans ces bâtiments de l'Hôtel Dieu avant d'intégrer, en 1951, l'annexe de la préfecture au 114, rue Pierre Corneille. En 1970, un nouveau déménagement conduit la direction de l'action sanitaire et sociale au 70, rue Molière. Il faut attendre 1977 et l'installation dans les locaux du 245, rue Garibaldi pour que le service trouve une certaine stabilité.

Quatre versements principaux peuvent être distingués : Le versement 99 W remontait au 22 juin 1951. Le bordereau qui l'accompagnait manquait de précision. Il ne permettait pas d'identifier avec certitude les liasses dont il faisait mention. Le numéro 216 W avait été attribué à un versement de la direction de la Population et de l'Aide en sociale en date du 15 juin 1960. Ce versement consistait en une vingtaine de registres transmis à l'inspection de l'Assistance publique par la maison des mères de Gerland. Ces documents ont été rangés sous les cotes 216 W 161 à 184. Le versement 298 W était daté du 16 octobre 1963. Il était essentiellement composé de pièces comptables et de dossiers individuels. Deux articles portaient un écriteau qui prouvait leur appartenance à ce versement. Il s'agissait de factures de fournisseurs et de médecins. Le versement 3500 W avait un caractère particulièrement hétéroclite. Créé à partir des vestiges des archives de la direction des affaires sanitaires et sociales, il a fait l'objet d'un récolement sommaire au moment de son transfert à l'annexe des archives départementales de Saint-Symphorien-sur-Coise. Il rassemblait des registres et des dossiers individuels d'enfants remontant jusqu'au début du vingtième siècle. La plupart des autres dossiers étaient datés des années 1970 ou 1980.

Modalités d'entrée :

Versement.

## **Zone du contenu et de la structure**

Présentation du contenu :

Le fonds du service des enfants assistés présente des lacunes importantes. Les délibérations du conseil de famille sont perdues pour toute la période postérieure à la seconde guerre mondiale. Les documents comptables ne font apparaître que les dépenses du service. Les informations manquent sur les recettes et les dotations du conseil général. Les synthèses budgétaires n'existent plus. La série des rapports d'activité n'est pas complète. L'activité du bureau ouvert, du foyer des pupilles et de la cité de l'enfance, est difficile à suivre. La richesse du fonds varie selon les périodes. La seconde guerre mondiale, l'immédiate après-guerre et les années 1950 sont assez bien couvertes. Par contre, il reste très peu de traces des dix premières années de fonctionnement de la direction des affaires sanitaires et sociales. Le fonds ne reprend une certaine consistance qu'avec la fin des années 1970. Les enfants abandonnés de l'Ancien Régime ont déjà trouvé leurs historiens. Les pupilles de l'Assistance publique mériteraient la même attention. Les dossiers individuels intéressent les généalogistes. Mais les archives du service de l'aide sociale à l'enfance peuvent aussi fournir de précieuses indications sur l'évolution des mentalités. Au cours de la seconde moitié du XXe siècle, la perception de la psychologie infantile a changé de manière radicale. Il faudrait mesurer les répercussions de ce phénomène sur le choix des modes de placement et le traitement apporté au problème de la délinquance des jeunes.

Evaluation, tris, et éliminations, sort final :

En cours de classement, il est apparu qu'une partie des documents ne présentait pas d'intérêt historique. Environ 5,5 mètres linéaires d'archives ont été éliminés. 0,2 mètre linéaire de mandats. 3 mètres linéaires de factures présentées par les établissements qui hébergeaient des enfants et par les entreprises qui répondaient aux commandes d'articles de puériculture et de fournitures scolaires. À titre de témoignage de l'activité du service, les factures des années se terminant par 0 et par 5 ont été conservées. 2,3 mètres linéaires de mémoires présentés par des pharmaciens et des médecins pour obtenir le remboursement des consultations et des médicaments donnés aux enfants assistés. Un échantillon représentatif a été réalisé selon le principe exposé ci-dessus.



### Mode de classement :

Dans un souci de continuité, le plan suivi pour la description de la sous-série 3 X a été respecté. Des ajustements ont été nécessaires en raison des changements de compétences que le service de l'aide sociale à l'enfance a connus. Les dossiers qui traitent des moyens humains et financiers du service se trouvent en tête du répertoire. Les archives qui retracent l'activité du service suivent. L'ensemble le plus important concerne l'accueil, le placement et la prise en charge des mineurs. La prévention occupe une place beaucoup moins importante. Les dossiers, les fiches et les registres individuels d'enfants ont été placés à la fin de l'instrument de recherche. Seules les demandes d'adoption ont été classées dans la deuxième partie. Il paraissait peu judicieux de les séparer des dossiers d'agrément et de suivi des associations, qui jouent un rôle primordial dans la procédure d'adoption. Certains dossiers contenant des 2 informations sur la vie privée ou la santé des personnes sont soumis à des délais de communicabilité spéciaux.

### Zone des sources complémentaires

#### Documents en relation :

##### **Archives départementales du Rhône :**

Série U : justice (série W pour les archives des tribunaux de grande instance postérieures à 1958).

Les dossiers de déchéance de puissance paternelle sont constitués par le parquet du tribunal de première instance. La majorité des mineurs concernés par cette mesure se retrouve à la charge du service de l'Assistance à l'enfance. Le tribunal de première instance connaît aussi des demandes d'adoption.

3 X 1-1938 : service des enfants assistés et service de la protection des enfants du premier âge (1797-1948)

3216W1-412 : dossiers d'enfants en garde, 1925-1978

3221 W 1-458 : dossiers d'enfants assistés

3222 W : dossiers d'enfants assistés, d'abandonnés et d'orphelins

3233 W 1-639 : dossiers de pupilles, 1900-1978

3256 W 1-71 : dossiers de recueillis majeurs, 1900-1978

3257 W 1-95 : dossiers de recueillis temporaires, 1943-1978

3259 W 1-308 : aide à l'enfance et à la famille

3565 W : rapports préfectoraux et délibérations du conseil général

3572 W : procès-verbaux de réunions de la commission départementale

##### **Archives municipales de Lyon :**

218 WP : maison « bon accueil », placement familial de l'Arbresle (1918-1984)

747 WP : adoption et protection de l'enfance (1792-1956).

776 WP : protection du premier âge et de l'enfance (1967-1978)

777 WP : demandes de subventions présentées par des associations œuvrant dans le domaine de l'aide à l'enfance et à la famille (1947-1977).

1275 WP : maison des mères, crèches et pouponnières, dossiers d'enfants (1913-1957).

1447 WP : internat « bon accueil » (1940-1990).

1456 WP : institution municipale de jeunes aveugles de Villeurbanne (1944-1952).

#### Bibliographie :

Arnion (J. M.), *L'Aide sociale à l'enfance*, Paris, Les éditions juridiques et techniques, 1958, 188 p.

Doueil (P.), *L'Administration locale à l'épreuve de la guerre (1939-1949)*, Paris, Sirey, 1950

« Rapport sur la situation du service de l'assistance à l'enfance et son évolution au cours de la période

1946-1951 », *Journal officiel, annexe administrative* , 4 juin 1953

Thévenet (A.), *L'Aide sociale aujourd'hui après la décentralisation* , Paris, ESF édition, 430 p.

Périodiques : *Sauvegarde ; Rééducation*.

# Répertoire

- 216W1-82 Moyens de fonctionnement du service des enfants assistés.** **1935-1987**
- 216W1-12 Organisation du travail, personnel et locaux.** **1935-1983**
- 216W1 Organisation du travail. Instructions pour la tenue des dossiers des pupilles, attributions des fonctionnaires du service : notes.** **1942-1943**
- 216W2 Traitements des employés du service des Enfants assistés.** **1940-1941**
- Présentation du contenu :  
États annuels des traitements reçus, correspondance.
- 216W3-5 Conséquences de la mobilisation et de l'état de guerre.** **1935-1945**
- 216W3 Mesures de sécurité et mouvements de personnel.** **1935-1942**
- Présentation du contenu :  
Distribution et utilisation des masques à gaz : notes, brochures (1935-1941) ; évacuation en cas de bombardement : instructions et plan (1941) ; remplacement du personnel mobilisé : lois et règlements sur le recrutement de fonctionnaires en temps de guerre, correspondance (1939-1942).
- 216W4 Fonction publique, Secours national, fonctionnement du service.** **1940-1945**
- Présentation du contenu :  
Redressement national et restructuration de la fonction publique : notes du préfet du Rhône commentant l'appel aux Français du maréchal Pétain, déclarations de non-appartenance à des sociétés secrètes (1940). Quinzaine du secours national : offres de souscription (1942). Remise en ordre du service à la Libération, tenue des dossiers, paiement des nourrices et gardiennes, signalement des pupilles fugitifs et des pupilles engagés dans l'armée : instructions du chef du service et réponses des directeurs d'agence (1940-1945).
- 216W5 Classement en affectation spéciale des inspecteurs de l'Assistance publique.** **1945**
- Présentation du contenu :  
Correspondance avec le ministère de la Santé publique.  
Note :  
Le classement en affectation spéciale était régi par la loi du 25 janvier 1944 (Journal officiel, édition d'Alger, 29 janvier 1944). Il permettait de reporter l'appel des fonctionnaires jugés indispensables à leur poste.
- 216W6 Partage de compétences entre le service des Enfants assistés et la direction régionale de la Santé et de l'Assistance.** **1940-1943**
- Présentation du contenu :  
Loi du 19 septembre 1940 réorganisant le secrétariat général à la famille et à la santé, lois du 13 décembre 1943 créant les directions régionales de la santé et de l'assistance, correspondance.
- 216W7 Déménagement du service des Enfants assistés du cours de la Liberté au passage de l'Hôtel Dieu. 1946-1950**
- Présentation du contenu :  
Baux, plan, correspondance.

**216W8-11 Mise en place du service unifié de l'enfance et réorganisation du service.** **1965-1983**

**216W8 Modification du découpage territorial, redéploiement du personnel, revendications concernant les nouvelles affectations, consignes pour l'instruction et la circulation des dossiers.**

**1965-1982**

Présentation du contenu :

Comptes rendus de réunions (1978-1980), cartes des circonscriptions et des groupements, statistiques sur les enfants secourus à la charge de chaque circonscription, états nominatifs du personnel, directives et instructions du ministère de la Santé (1965-1978), rapports d'inspection de la division de l'organisation, des méthodes et de l'informatique, correspondance (1965-1982).

**216W9 Réaménagement des locaux : plans, notes.**

**1983**

**216W10 Informatisation du service.**

**1979-1980**

Présentation du contenu :

Procès-verbaux de réunions, délibérations de la commission départementale de l'action sanitaire et sociale et du conseil général, correspondance.

**216W11 Bilan de la réorganisation du service.**

**1979**

Présentation du contenu :

Réponses à des questionnaires portant sur les nouvelles conditions de travail, rapports de synthèse, correspondance..

Mode de classement :

Classement par catégories de personnel : inspecteurs, personnel du siège, personnel des circonscriptions et des groupements, assistantes maternelles, assistantes sociales.

**216W12 Assistantes sociales employées par le service de l'Aide à l'enfance.**

**1946-1981**

Présentation du contenu :

Activités et collaboration avec les autres travailleurs sociaux du département : circulaires ministérielles, rapports sur le travail des assistantes sociales du service de l'Aide à l'enfance (1946-1981), articles du Bulletin d'études et de documentation sociales et médico-sociales (1967), états nominatifs des assistantes sociales en poste à la fondation franco-américaine et à l'association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, correspondance.

**216W13-82 Comptabilité et budget.**

**1935-1987**

**216W13-39 Dépenses.**

**1940-1958**

**216W13 Instructions pour la liquidation des dépenses : circulaires du secrétaire d'état à la Santé et à la Famille.**

**1940-1944**

**216W14-19 Factures pour l'hébergement, les fournitures et les soins.**

**1950-1955**

Evaluation, tris, et éliminations, sort final :

Seules les factures des années se terminant par 0 et 5 ont été conservées.

**216W14-15 1950**

**1950**

**216W14 Chapitres 7-1-1 à 7-1-18.**

**216W15 Chapitres 7-1-19 à 7-1-30.**

**216W16-19 1955**

**1955**

**216W16 Chapitres 7-1-1 à 7-1-6.**

**216W17 Chapitres 7-1-8 à 7-1-13.**  
**216W18 Chapitres 7-1-14 à 7-1-18.**  
**216W19 Chapitres 7-1-21 à 7-3-4.**

**216W20-28 Livres des dépenses.**

**1946-1958**

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :  
Registres.

<b>216W20 1946</b>	<b>1946</b>
<b>216W21 1947</b>	<b>1947</b>
<b>216W22 1948</b>	<b>1948</b>
<b>216W23 1949</b>	<b>1949</b>
<b>216W24 1954</b>	<b>1954</b>
<b>216W25 1955</b>	<b>1955</b>
<b>216W26 1956</b>	<b>1956</b>
<b>216W27 1957</b>	<b>1957</b>
<b>216W28 1958</b>	<b>1958</b>

**216W29-39 États trimestriels des dépenses par agences et par enfants.**

**1941-1955**

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :  
Registres.

<b>216W29 1941</b>	<b>1941</b>
<b>216W30 1942</b>	<b>1942</b>
<b>216W31 1943</b>	<b>1943</b>
<b>216W32 1944</b>	<b>1944</b>
<b>216W33 1945</b>	<b>1945</b>
<b>216W34 1949</b>	<b>1949</b>
<b>216W35 1950</b>	<b>1950</b>
<b>216W36 1951</b>	<b>1951</b>
<b>216W37 1952</b>	<b>1952</b>
<b>216W38 1954</b>	<b>1954</b>
<b>216W39 1955</b>	<b>1955</b>

<b>216W40 Recettes, produit des troncés placés dans les églises lyonnaises au profit des enfants abandonnés.</b>	<b>1941-1975</b>
Présentation du contenu : Procès-verbaux de levée, arrêtés préfectoraux, récépissés du trésorier-payeur général.	
<b>216W41-49 Transfert de crédits liés à la localisation du domicile de secours.</b>	<b>1938-1958</b>
<b>216W41-45 Remboursement des dépenses consenties pour les enfants placés dans le Rhône mais ayant leur domicile de secours dans un autre département.</b>	<b>1938-1958</b>
<b>216W41 État nominatif.</b>	<b>1947-1951</b>
Présentation du contenu : Indique le montant des frais occasionnés par les enfants placés dans les établissements d'assistance privés du Rhône et la date d'envoi des demandes de remboursement. Caractéristiques matérielles et contraintes techniques : Registre.	
<b>216W42-45 Bordereaux d'envoi des demandes de remboursement.</b>	<b>1938-1958</b>
<b>216W42-43 Enfants placés dans des familles ou en foyer.</b>	<b>1938-1954</b>
<b>216W42 1938-1948</b>	<b>1938-1948</b>
<b>216W43 1949-1954</b>	<b>1949-1954</b>
<b>216W44-45 Enfants placés dans des établissements d'assistance privés.</b>	<b>1950-1958</b>
Présentation du contenu : Il s'agit essentiellement d'enfants de la catégorie des mineurs en garde.	
<b>216W44 1950-1954</b>	<b>1950-1954</b>
<b>216W45</b>	<b>1955-1958</b>
<b>216W46-49 Remboursement des dépenses consenties par les départements où sont placés des enfants ayant leur domicile de secours dans le Rhône.</b>	<b>1947-1958</b>
<b>216W46 États nominatifs.</b>	<b>1947</b>
Présentation du contenu : Indique le décompte des dépenses occasionnées par les enfants dans leurs départements d'accueil.	
<b>216W47-49 Bordereaux des demandes de prise en charge.</b>	<b>1950-1958</b>
<b>216W47 1950-1952</b>	<b>1950-1952</b>
<b>216W48 1953-1956</b>	<b>1953-1956</b>
<b>216W49 1957-1958</b>	<b>1957-1958</b>
<b>216W50-51 Opérations comptables liées aux congés payés des enfants assistés.</b>	<b>1941-1949</b>
Présentation du contenu : État des sommes dues par les patrons à titre de remboursement des avances faites par le département, état des indemnités journalières à mandater aux gardiens.	

<b>216W50 1941</b>	<b>1941</b>
<b>216W51 1948-1949</b>	<b>1948-1949</b>
<b>216W52-80 Gestion des deniers pupillaires.</b>	<b>1935-1987</b>
<b>216W52 Autorisation donnée au trésorier-payeur général de percevoir les intérêts des livrets de caisse d'épargne des pupilles.</b>	<b>1971-1982</b>
Présentation du contenu : Arrêtés préfectoraux.	
Mode de classement : Classement dans l'ordre alphabétique au nom des pupilles titulaires du livret.	
<b>216W53-58 Titres de perception des produits du travail acquis aux pupilles du département du Rhône.</b>	<b>1941-1947</b>
<b>216W53 1940</b>	<b>1940</b>
<b>216W54 1941</b>	<b>1941</b>
<b>216W55 1944</b>	<b>1944</b>
<b>216W56 1945</b>	<b>1945</b>
<b>216W57 1946</b>	<b>1946</b>
<b>216W58 1947</b>	<b>1947</b>
<b>216W59-61 Bordereaux récapitulatifs des titres de perception transmis au trésorier payeur général.</b>	<b>1941-1946</b>
Mode de classement : Classement par perception.	
<b>216W59 1941-1942</b>	<b>1941-1942</b>
<b>216W60 1944</b>	<b>1944</b>
<b>216W61 1946</b>	<b>1946</b>
<b>216W62 Sommier général des créances à recouvrer pour le compte des pupilles.</b>	<b>1941-1946</b>
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques : Registre.	
<b>216W63 Bordereau détaillé des opérations financières effectuées pour le compte des pupilles du département.</b>	<b>1940-1946</b>
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques : Lacunaire.	
<b>216W64 Situation des comptes des pupilles en fin d'exercice.</b>	<b>1940-1943</b>
<b>216W65-67 Reddition des comptes de tutelle.</b>	<b>1940-1974</b>

**216W65 1940-1944**

**1940-1944**

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :  
Registre.

**216W66 1946**

**1946**

**216W67 1971-1974**

**1971-1974**

**216W68-79 Comptes individuels des pupilles.**

**1935-1987**

**216W68 F° 6233-F° 6832.**

**216W69 F° 6833-F° 7432.**

**216W70 F° 7433-F° 8024.**

**216W71 F° 8025-F° 8624.**

**216W72 F° 8625- F° 9222.**

**216W73 F° 9223-F° 9663.**

**216W74 F° 9664-F° 10118.**

**216W75 F° 10119-F° 10562.**

**216W76 F° 11155-F° 11750.**

**216W77 F° 11751-F° 12251.**

**216W78 F° 12252-F° 12752.**

**216W79 F° 12753-F° 13301.**

**216W80 Argent de poche : états nominatifs mensuels des sommes versées aux pupilles.**

**1976**

Présentation du contenu :

Ces listes permettent de savoir où sont placés les pupilles.

**216W81 Tutelle aux prestations sociales.**

**1985-1987**

Présentation du contenu :

Comptes rendus de gestion trimestriels dressés par l'association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.

**216W82 Subventions, demandes déposées devant le conseil général pour l'exercice 1980.  
Associations œuvrant dans le domaine de l'aide à l'enfance.**

**1971-1981**

Présentation du contenu :

Rapports d'activité, bilans comptables, brochures d'information, délibérations du conseil général, arrêtés préfectoraux.

Le lecteur ne trouvera ici qu'une série de demandes de subventions pour l'exercice 1980. Elles ont été déposées par des associations ayant des visées très variées. Pour expliquer l'amplitude chronologique des dossiers, il faut savoir que les pièces fournies à l'appui de la demande remontaient souvent assez loin dans le temps et que les décisions de subventions accordées les années précédentes étaient jointes. D'autres dossiers plus complets étaient ouverts pour suivre l'activité des associations et l'évolution des aides qui leur étaient accordées. Chaque cellule du service avait les siens selon ses spécialités. Dans le présent répertoire, ils figurent aux chapitres qui recouvrent le mieux leur champ d'activité (placement familial, adoption, prévention de la délinquance). Les demandes entrant dans le cadre de programmes d'action spécialisés sont rangées selon le même principe.

**216W83-238 Activités du service des enfants assistés.**

**1919-1987**

**216W83-84 politique de l'aide sociale à l'enfance.**

**1980-1981**



- 216W83 Participation à la rédaction de la circulaire du 23 janvier 1981.** **1980-1981**  
Présentation du contenu :  
Rapports sur l'aide sociale à l'enfance dans le département du Rhône, projets de circulaires, notes, correspondance.
- 216W84 Réactions au rapport L'Aide à l'enfance demain : coupures de presse, correspondance.** **1980-1981**  
Présentation du contenu :  
L'étude de rationalisation des choix budgétaires signée par Jean-Louis Bianco et Pascal Lamy a été publiée par le ministère de la Santé en 1980. Elle a suscité un vaste débat chez les professionnels et dans la presse.
- 216W85-90 Statistiques et rapports d'activité.** **1940-1983**
- 216W85 Rapports d'activité annuels.** **1942-1974**  
Présentation du contenu :  
À partir de 1973, les informations concernant l'aide sociale à l'enfance sont incluses dans le rapport général de la direction des affaires sanitaires et sociales.  
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :  
Les rapports d'activité manquent pour la période 1947-1962 et pour l'année 1972.
- 216W86 Nombre et répartition par catégories et par agences des enfants assistés : statistiques.** **1942-1983**  
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :  
Lacunaire pour les périodes 1947-1954 et 1960-1980.
- 216W87 Nombre et répartition par catégories des enfants assistés, dépenses et recettes du service.** **1940-1944**  
Présentation du contenu :  
Statistiques, cartes portant les lieux d'accueil des pupilles, listes nominatives par agences.  
Commentaires sur l'état de santé et le placement des pupilles.
- 216W88 Mortalité des pupilles et causes des décès : statistiques.** **1943**  
Présentation du contenu :  
Renseignements sur la période 1932-1943.
- 216W89 Renseignements destinés au délégué régional à la Famille et au préfet du Rhône.** **1940-1941**  
Présentation du contenu :  
Statistiques, rapports de l'inspection de l'Assistance publique sur l'assistance aux mères et aux enfants, sur la nourricerie du Vinatier et le coût des pupilles.
- 216W90 Mouvements journaliers : états nominatifs et quotidiens des enfants déplacés.** **1946-1950**  
Présentation du contenu :  
Sont concernés les enfants en dépôt et les enfants hébergés aux hospices civils ou au foyer départemental du Vinatier.
- 216W91-238 Accueil, placement et prise en charge des enfants assistés.** **1919-1987**
- 216W91-97 Correspondance.** **1941-1945**

Présentation du contenu :

Suivi des enfants, demandes de renseignements, demandes de placement et d'adoption, demandes de secours : correspondance, rapports de police, copies de décisions judiciaires.

La correspondance est classée dans l'ordre alphabétique selon le nom du correspondant ou celui de l'enfant concerné par le courrier. Une liasse « divers » rassemble chaque année les demandes d'informations à caractère général et les lettres concernant plusieurs enfants. Le classement de l'année 1945 est approximatif. Le rangement alphabétique n'est pas respecté pour les lettres de demandes d'adoption et le dossier comporte de nombreux courriers concernant les contraintes liées au rationnement et l'organisation des agences.

<b>216W91-92 1941</b>	<b>1941</b>
<b>216W91 A à G.</b>	
<b>216W92 H à Z.</b>	
<b>216W93-94 1942</b>	<b>1942</b>
<b>216W93 A à F.</b>	
<b>216W94 G à Z.</b>	
<b>216W95 1943</b>	<b>1943</b>
<b>216W96 1944</b>	<b>1944</b>
<b>216W97 1945</b>	<b>1945</b>
<b>216W98-100 Autorités tutélaires.</b>	<b>1934-1946</b>
<b>216W98-99 Délibérations du conseil de famille.</b>	<b>1941-1946</b>
<b>216W98 3 novembre 1941-6 mars 1944</b>	<b>3 novembre 1941-6 mars 1944</b>
<b>216W99 3 avril 1944-12 novembre 1946</b>	<b>3 avril 1944-12 novembre 1946</b>
<b>216W100 Demande d'autorisation de mariage déposée devant le conseil de famille.</b>	<b>1934-1945</b>
Présentation du contenu :	
Lettres de recommandation, certificat de bonne vie et mœurs, certificat médical (1945), acte de naissance, jugement du tribunal civil de première instance (1934).	
<b>216W101-123 Organisation des agences.</b>	<b>1939-1977</b>
<b>216W101 Instructions aux directeurs des agences : circulaires du chef de service.</b>	<b>1970-1977</b>
Présentation du contenu :	
Nombreuses informations sur les relations de l'administration avec les gardiennes.	
<b>216W102 Personnel des agences, recrutement et statut.</b>	<b>1965-1977</b>
Présentation du contenu :	
Arrêtés préfectoraux pour l'ouverture de concours, avis de concours (1965-1977), fiches de postes, état nominatif du personnel (1973), procès-verbal d'une réunion des directeurs d'agences (1971), correspondance.	
<b>216W103 Tournées des directeurs d'agence.</b>	<b>1947-1952</b>
Présentation du contenu :	
Rapports sur les visites aux pupilles, états récapitulatifs des déplacements effectués (par trimestre et par	

agence).

**216W104-119 Agence de Bourg-en-Bresse.**

**1942-1965**

Présentation du contenu :

Les articles 105 à 119 constituent un fonds propre à l'agence de Bourg-en-Bresse. Il est probable que ces archives ont été récupérées par le noyau central au moment d'une réorganisation.

**216W104 Réorganisation du placement des pupilles dans l'Ain.**

**1942-1943**

Présentation du contenu :

Liste des demandes de pupilles enregistrées dans le département, correspondance.

**216W105-107 Suivi des enfants dépendant de l'agence, demandes de placement, demandes d'attestation d'emploi comme nourrice ou gardienne, demandes de remboursement. 1955-1931**

Présentation du contenu :

Correspondance, bordereau d'envoi de bulletins de paie et de fournitures, mémoires présentés par les fournisseurs pour être remboursés.

Mode de classement :

Classée chronologiquement.

**216W105 1955**

**1955**

**216W106 1956**

**1956**

**216W107 1961**

**1961**

**216W108-111 Achats de fournitures : états nominatifs des bénéficiaires, correspondance.**

**1955-1966**

**216W108 Fournitures diverses.**

**1962-1966**

**216W109 Vêtements et chaussures.**

**1955-1965**

**216W110 Fournitures scolaires.**

**1960-1965**

**216W111 Cadeaux de Noël.**

**1955-1965**

**216W112-115 Paiement des consultations médicales et des dépenses de pharmacie.**

**1951-1965**

**216W112 États nominatifs des enfants ayant bénéficié de soins dentaires.**

**1951-1955**

**216W113 États nominatifs des enfants de 2 à 6 ans ayant passé leurs visites médicales semestrielles obligatoires.**

**1955-1965**

**216W114 États des frais de maladie payés pour les pupilles de l'agence, récépissés des avis de maladie reçus des caisses d'assurance maladie.**

**1956-1965**

Mode de classement :

Classés selon les organismes de sécurité sociale auxquels les pupilles sont affiliés.

**216W115 États nominatifs des médecins-inspecteurs et des pharmaciens à payer.**

**1955-1965**

**216W116 Choix de l'orientation des pupilles âgés de 14 ans : listes des pupilles admis à préparer un diplôme.**

**1955-1956**

Présentation du contenu :

Le choix se fait entre la poursuite du cursus scolaire et le placement en apprentissage.

**216W117-119 Placement en apprentissage.**

**1954-1964**

**216W117 États nominatifs des apprentis dont le contrat est arrivé à terme ou a été résilié.**

**1955-1964**

**216W118 États nominatifs des bénéficiaires de congés payés.**

**1954-1960**

**216W119 État nominatif des pupilles ayant obtenu la reddition de leur compte de tutelle ou une dot pour leur mariage.**

**1945-1964**

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :

Registre.

**216W120 Projet de transfert du foyer des pupilles et du siège de l'agence de Haute-Loire d'Yssingaux à Tence.**

**1943-1945**

Présentation du contenu :

Délibérations de la commission de surveillance des hospices d'Yssingaux, correspondance.

**216W121 Agence de l'Arbresle.**

**1969-1975**

Présentation du contenu :

Aménagement des locaux : plans (1969) ; activités et effectif : comptes rendus moraux annuels (1970-1972), statistiques sur les enfants pris en charge et leur placement (1970-1975).

**216W122 Agence de Lyon.**

**1939-1945**

Présentation du contenu :

Fonctionnement et effectif, vêtue, possibilités d'adoption, vacances en chantier de jeunesse : état nominatif des enfants dépendant de l'agence (1944), correspondance (1939-1945).

Enfants nés entre 1924 et 1944.

**216W123 Agence de Lyon-Faubourg.**

**1972-1977**

Présentation du contenu :

Activités et effectif : comptes rendus moraux annuels, état nominatif des enfants dépendant de l'agence, statistiques sur les enfants pris en charge et leur placement.

**216W124-125 Placement des enfants juifs et réfugiés pendant la seconde guerre mondiale.**

**1941-1944**

**216W124 Pupilles juifs et pupilles placés dans des familles juives, enquête.**

**1941-1942**

Présentation du contenu :

Correspondance avec les directeurs d'agence et le procureur de la République de Lyon.

**216W125 Enfants réfugiés et risques liés à la guerre.**

**1944**

Présentation du contenu :

Accueil des enfants réfugiés : correspondance avec le service des réfugiés de la préfecture du Rhône, lois et règlements sur le statut des réfugiés (1939-1943). Évacuation des pupilles des secteurs menacés de l'agglomération lyonnaise : correspondance avec le secrétariat général de la préfecture du Rhône, circulaires

gouvernementales sur l'évacuation des zones à risques (1944).

### **216W126 Placement de mineurs tibétains.**

**1971-1978**

Présentation du contenu :

Suivi des Tibétains réfugiés dans le Rhône, hébergement, scolarisation, stages professionnels, congés : livre des dépenses, listes de fournitures à acheter, factures, livrets scolaires, notes, correspondance.

Les Tibétains ont été recueillis en 1965, âgés d'une dizaine d'années en moyenne.

### **216W127-134 Organisation du placement familial, nourrices, gardiennes et assistantes maternelles.**

**1945-1984**

#### **216W127 Nourrices et gardiennes, fixation du prix des pensions, concertation avec les directeurs régionaux de l'Assistance et de la Santé de Clermont-Ferrand, Dijon et Grenoble.**

**1945**

Présentation du contenu :

Correspondance, arrêtés préfectoraux fixant le taux des pensions.

#### **216W128-130 Assurances sociales, cotisations pour les nourrices.**

**1947-1954**

Présentation du contenu :

États trimestriels des sommes versées aux organismes de sécurité sociale.

Mode de classement :

Classement par trimestre.

**216W128 1947-1949**

**1947-1949**

**216W129 1950-1952**

**1950-1952**

**216W130 1953-1954**

**1953-1954**

#### **216W131 Contentieux relatif au placement.**

**1970-1974**

Présentation du contenu :

Dossiers par affaire : notes, correspondance, lois et règlements encadrant l'exercice de la profession de gardienne, carte des placements dans le département de l'Isère.

#### **216W132-134 Relations avec les organisations représentatives des familles d'accueil et gardiennes, instruction des demandes de subvention.**

**1978-1984**

##### **216W132 Association des familles d'accueil du Rhône.**

**1978-1982**

Présentation du contenu :

Statuts de l'association, état chiffré des allocations versées aux assistantes maternelles, rapports sur le statut des assistantes maternelles et leurs revendications, exemplaire du bulletin de l'association, comptes rendus d'activité, budgets prévisionnels.

##### **216W133 Association rhodanienne de gardiennes d'enfants et de parents d'enfants gardés.**

**1979**

Présentation du contenu :

Statuts de l'association, budget prévisionnel, délibérations du conseil général, arrêté préfectoral, carte montrant la répartition des enfants confiés à des assistantes maternelles dans le département du Rhône.

##### **216W134 Fédération nationale de défense des intérêts des enfants placés.**

**1979-1984**

Présentation du contenu :

Procès-verbaux d'assemblées générales, bulletins d'information, correspondance.

**216W135-150 Adoption.**

**1937-1983**

**216W135 Régime juridique de l'adoption.**

**1941-1973**

Présentation du contenu :

Lois, règlements, circulaires, instructions ministérielles, notes de service, copies de jugements légitimant des adoptions, statistiques.

Statistiques sur la période 1953-1963 destinées à la commission pour l'étude des problèmes relatifs à l'adoption, installée auprès du ministère de la Justice par arrêté du 4 novembre 1963.

**216W136 Association du foyer adoptif de l'enfance, déclaration des recueils et des adoptions auprès de l'inspection de l'Assistance publique.**

**1937-1944**

Présentation du contenu :

Certificats de recueillement d'enfants, bulletins de naissance, copies de jugements confiant l'exercice des droits de puissance paternelle à l'association ou à des tiers, copies de jugements reconnaissant l'adoption.

**216W137-140 Agrément et contrôle des associations intervenant dans le domaine de l'adoption.**

**1951-1982**

Présentation du contenu :

Statuts des associations, brochures, rapports d'activité, état du personnel employé, casier judiciaire et certificat médical des personnes chargées de surveiller les placements, arrêtés préfectoraux, correspondance.

Suivant le décret du 10 mai 1963.

**216W137 Famille adoptive chrétienne.**

**1949-1973**

**216W138 Le foyer adoptif de l'enfant.**

**1951-1963**

Présentation du contenu :

Le « foyer adoptif » n'a pas demandé son agrément en 1963. À noter : un rapport de police sur une affaire d'abandon d'enfant mettant en cause l'association.

**216W139 Œuvre adoptive lyonnaise.**

**1963-1975**

**216W140 Les familles adoptives du Rhône.**

**1970-1982**

Présentation du contenu :

Les « familles adoptives du Rhône » sont membre de la fédération nationale des associations de foyers adoptifs, dont de nombreuses plaquettes sont jointes au dossier.

**216W141-142 Dossiers de demandes d'adoptions classés sans suites.**

**1976-1981**

Présentation du contenu :

Certificats médicaux, extraits de casier judiciaire, lettres de motivation, certificat d'honorabilité, bulletins de salaires et déclarations de revenus, rapport d'enquête sociale, correspondance.

**216W141 1975-1978**

**1975-1978**

**216W142 1979-1981**

**1979-1981**

**216W143-150 Dossiers d'adoptions.**

**1960-1983**

Présentation du contenu :

Certificats médicaux, extraits de casier judiciaire, lettres de motivation, certificat d'honorabilité, bulletins de salaires et déclarations de revenus, rapport d'enquête sociale, copies de jugements d'adoption plénière,

attestations d'adoption, correspondance.

Classement par numéro de matricule. Des lacunes importantes peuvent être relevées dans la numérotation en continu, car seuls les dossiers ayant effectivement abouti à une adoption sont conservés. Les jugements d'adoption plénière apparaissent en nombre à partir de 1977. Ils se généralisent au début de la décennie 1980. La plupart des enfants adoptés sont étrangers. Les dates extrêmes données correspondent aux années de naissance des enfants.

**216W143 1407-2000.**

**216W144 2001-2076.**

**216W145 2077-2126.**

**216W146 2127-2187.**

**216W147 2188-2261.**

**216W148 2263-2324.**

**216W149 2325-2375.**

**216W150 2376-2462.**

**216W151-189 Établissements dépendant du service des enfants assistés.**

**1940-1981**

**216W151-152 Bureau ouvert.**

**1945-1946**

**216W151 Activités et conditions d'accès.**

**Rapport du secrétaire général du conseil d'administration des Hospices civils de Lyon.**

**1946**

**216W152 Personnel employé au bureau ouvert.**

**1945**

Présentation du contenu :

Congés et remplacement : notes de service, correspondance. Relèvement des indemnités compensatrices des préposées au bureau ouvert : rapport au conseil général, arrêtés préfectoraux.

**216W153-186 Établissements accueillant les mères et les enfants en bas âge.**

**1940-1975**

**216W153 Maison des mères de Gerland et nourricerie du Vinatier.**

**1943-1951**

Présentation du contenu :

Désignation comme maisons maternelles dans le cadre de la loi du 15 avril 1943 : textes de loi, rapport du directeur régional de la Santé et de l'Assistance, arrêté préfectoral. Conventions entre le département et la ville concernant la gestion de la maison des mères : règlement intérieur de l'établissement, rapports du directeur de la Population et de l'Aide sociale, délibérations de la commission départementale et du conseil municipal, arrêtés préfectoraux, correspondance.

**216W154-160 Nourricerie départementale du Vinatier.**

**1940-1959**

**216W154 Organisation et aménagement.**

**1944-1945**

Présentation du contenu :

Objectifs et budget de l'établissement : notes (1944) ; réparation du portail de la nourricerie : devis (1945).

**216W155 Fonctionnement, personnel.**

**1940-1947**

Présentation du contenu :

Statistiques sur le nombre de femmes enceintes et d'enfants accueillis, états du personnel et de ses temps de présence.

**216W156 Changements d'emploi et cessations d'activité : notes.**

**1940-1943**

**216W157 Alimentation des expectantes et des nourrissons.**

**1944-1945**

Présentation du contenu :

Rapports du service de l'assistance à l'enfance, lettre d'une pensionnaire, correspondance de l'inspecteur régional de l'assistance avec le directeur de l'hôpital départemental du Vinatier.

**216W158-160 Enregistrement des personnes accueillies à la nourricerie.**

**1941-1959**

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :

Registres.

**216W158 Expectantes.**

**1949-1959**

**216W159 Nourrissons.**

**1945-1959**

**216W160 Enfants mis en nourrice.**

**1941-1955**

**216W161-184 Maison des mères de Gerland.**

**1941-1957**

**216W161 Caisses ouvertes pour les dépôts d'argent des patientes, les factures payées comptant, les frais d'entretien des enfants assistés et les menues dépenses.**

**1941-1942**

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :

Registre.

**216W162 État mensuel des mémoires reçus des fournisseurs pour le remboursement de leurs frais.**

**1947-1952**

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :

Registre.

**216W163-167 Achat d'aliments et de produits manufacturés : états annuels des dépenses.**

**1950-1954**

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :

Registres.

**216W163 1950**

**1950**

**216W164 1951**

**1951**

**216W165 1952**

**1952**

**216W166 1953**

**1953**

**216W167 1954**

**1954**

**216W168-169 Admission dans l'établissement et fixation des aides financières à attribuer aux patientes.**

**1944-1953**

Présentation du contenu :

Décisions du bureau d'hygiène : état nominatif des femmes examinées, avec l'avis du bureau les concernant.

Le numéro d'ordre attribué aux femmes examinées par le bureau d'hygiène ne correspond pas à celui qui figure dans les autres registres. Il est toutefois possible de retrouver dans le registre coté la trace des femmes examinées grâce aux indications marginales du registre 267, renvoyant au registre 271. Ce n'est pas le cas pour le 266.



Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :  
Registres.

**216W168 Mai 1944-novembre 1950**

**Mai 1944-novembre 1950**

**216W169 Décembre 1950-octobre 1953**

**Décembre 1950-octobre 1953**

**216W170-171 État des entrées, sorties et accouchements, avec le montant des assurances sociales touchées pour participation aux frais.**

**1948-1956**

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :  
Registres.

**216W170 1948 (n°1) à 1950 (n° 247).**

**1948-1950**

**216W171 1950 (n° 248) à 1957 (n° 88).**

**1950-1957**

**216W172-175 Affiliation des patientes aux caisses d'assurance sociale : états nominatifs.**

**1943-1957**

Mode de classement :

Classement selon la date d'admission des patientes dans l'établissement.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :  
Registres.

**216W172 22 novembre 1943-8 avril 1947**

**22 novembre 1943-8 avril 1947**

**216W173 9 avril 1947-26 décembre 1949**

**9 avril 1947-26 décembre 1949**

**216W174 18 mars 1952-13 octobre 1954**

**18 mars 1952-13 octobre 1954**

**216W175 18 octobre 1954-6 novembre 1957**

**18 octobre 1954-6 novembre 1957**

**216W176 État des entrées, sorties et accouchements.**

**1948-1956**

Présentation du contenu :

Dans les registres 176, 177 et 178, les numéros d'ordre attribués aux femmes enceintes sont les mêmes. Les autres registres adoptent une numérotation différente.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :  
Registre.

**216W177-178 État des entrées, sorties et accouchements, avec des indications sur la profession de la mère et ses dispositions vis-à-vis du nourrisson.**

**1944-1950**

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :  
Registres.

**216W177 21 janvier 1944-9 août 1949**

**21 janvier 1944-9 août 1949**

**216W178 11 août 1949-28 juin 1950**

**11 août 1949-28 juin 1950**

**216W179-184 Personnel en poste, mères et enfants accueillis.**

**1942-1953**

Présentation du contenu :

Etats journaliers des personnes présentes dans l'établissement.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :  
Registres.

<b>216W179</b>	<b>Septembre 1942-décembre 1945</b>	<b>Septembre 1942-décembre 1945</b>
<b>216W180</b>	<b>Janvier 1946-mai 1948</b>	<b>Janvier 1946-mai 1948</b>
<b>216W181</b>	<b>Juin 1948-mai 1950</b>	<b>Juin 1948-mai 1950</b>
<b>216W182</b>	<b>Juin 1950-juillet 1952</b>	<b>Juin 1950-juillet 1952</b>
<b>216W183</b>	<b>Août 1952-juillet 1953</b>	<b>Août 1952-juillet 1953</b>
<b>216W184</b>	<b>Août 1953-décembre 1953</b>	<b>Août 1953-décembre 1953</b>

<b>216W185-186</b>	<b>Centre nourricier de Saint-Igny-de-Vers.</b>	<b>1945-1975</b>
<b>216W185</b>	<b>Nomination d'un directeur médical : arrêté préfectoral, correspondance.</b>	<b>1945</b>
<b>216W186</b>	<b>Visites médicales passées par les enfants de l'établissement.</b>	<b>1958-1975</b>

Présentation du contenu :

Rapports du médecin chargé de l'inspection.

Indications sur la santé et le développement intellectuel des enfants, prescription de soins à leur apporter.

<b>216W187-189</b>	<b>Foyers de pupilles.</b>	<b>1945-1981</b>
<b>216W187</b>	<b>Transfert d'un mineur vagabond au foyer de l'hôpital de l'Antiquaille : correspondance.</b>	<b>1945</b>
<b>216W188</b>	<b>Hôpital de la Croix-Rousse, asile Livet.</b>	<b>1945</b>

Présentation du contenu :

Organisation de l'accueil des pupilles : instructions de l'inspecteur régional pour le fonctionnement de l'établissement, correspondance.

<b>216W189</b>	<b>Cité de l'enfance de Bron.</b>	<b>1974-1981</b>
----------------	-----------------------------------	------------------

Présentation du contenu :

Organisation et effectif : statistiques sur le nombre des enfants accueillis et leur répartition par catégories, rapport sur le fonctionnement de la cité.

<b>216W190-210</b>	<b>Institutions privées.</b>	<b>1919-1987</b>
<b>216W190-193</b>	<b>Suivi et subvention des associations accueillant des enfants assistés.</b>	<b>1943-1981</b>
<b>216W190</b>	<b>Dossier de l'inspecteur principal Charles Chanteur.</b>	<b>1970</b>

Présentation du contenu :

Agrément des établissements accueillant des enfants, contentieux sur le statut du personnel associatif : brochures d'information, rapports d'activité, correspondance.

**216W191 Relations avec le Centre de liaison des œuvres catholiques charitables et sociales.**

**1961-1978**

Présentation du contenu :

Procès-verbaux des assemblées générales, rapports sur les établissements affiliés, statistiques sur le nombre et la répartition par catégories des enfants accueillis, rapport sur la situation familiale et le développement intellectuel des enfants, correspondance.

Le Centre de liaison des œuvres catholiques charitables et sociales est fondé en 1944 pour susciter, soutenir et coordonner l'action des œuvres d'assistance dans le diocèse de Lyon. Il dispose d'une commission spécialisée dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence et d'un service social mis à la disposition de tous les établissements affiliés.

**216W192 Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, création et fonctionnement.**

**1943-1946**

Présentation du contenu :

Statuts, procès-verbaux des séances du comité de sauvegarde de l'enfance, rapport d'activité, rapports sur l'organisation d'un service social auprès du tribunal de Lyon.

**216W193 Association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'aide sociale à l'enfance du Rhône.**

**1977-1981**

Présentation du contenu :

Instruction des demandes de subvention : statuts de l'association, brochure d'information, comptes d'exploitation, procès-verbaux de réunions du conseil d'administration, correspondance (1977-1981) ; fixation du prix de journée dans les établissements gérés par l'association : état de frais, règlements intérieurs, budgets prévisionnels (1977). Il s'agit des établissements suivants : « L'étoile du berger » à la Mulatière, « les tilleuls » à Vénissieux, « les korrigans » et « bon accueil » à Saint-Martin-en-Haut, « les cèdres bleus » à Lyon, « le petit nid » à Meyzieu, « les quatre vents » à Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

**216W194-195 Établissements accueillant les mères et les enfants en bas âge.**

**1919-1976**

**216W194 Œuvre de la Samaritaine à Lyon, instruction des demandes de subventions.**

**1919-1970**

Présentation du contenu :

Statuts de l'œuvre, plan de l'établissement, avis de l'inspection de l'Assistance publique (1921-1955), délibérations du conseil général et de la commission départementale (1921-1955), arrêtés préfectoraux (1945-1970), rapports moraux et budgets prévisionnels de l'établissement (1943-1954), correspondance (1919-1954).

**216W195 Comité de patronage des nourrissons et des mères, centre nourricier Amédée Vivien de Vienne (Isère), suivi et instruction des demandes de subventions.**

**1971-1976**

Présentation du contenu :

Procès-verbaux d'assemblée générale, rapports d'activité, bilans financiers, avis du directeur départemental de l'action sanitaire et sociale, délibérations du conseil général, arrêtés préfectoraux, correspondance.

**216W196-200 Maison d'enfants à caractère social.**

**1960-1987**

**216W196 Surveillance et paiement des prix de journée.**

**1979-1982**

Présentation du contenu :

Statuts et règlements intérieurs des établissements, conventions, comptes rendus d'activité, état nominatif des pupilles hébergés, copies de jugements du tribunal administratif et du conseil d'état, rapport du groupe de travail des directeurs de maisons d'enfants à caractère social, correspondance.

**216W197 Fermeture des maisons d'enfants à caractère social de Génissieux et Véronne (Drôme), association pour l'aide hospitalière à l'enfance.**

**1981**

Présentation du contenu :

Rapport d'enquête sur l'organisation de l'établissement, liste des enfants dépendant du service de l'Assistance à l'enfance du Rhône hébergés dans l'établissement, lettres de soutien reçues par la direction de l'établissement, correspondance.

**216W198 Orphelinat Notre-Dame à Saint-Sorlin (Rhône).**

**1960-1969**

Présentation du contenu :

Agrément : statuts et règlement intérieur de l'établissement, rapports sur les conditions d'accueil des enfants, arrêté préfectoral, états nominatifs des membres du conseil d'administration, coupures de presse, cartes postales (1960-1968). Fixation du prix de journée : budgets prévisionnels, correspondance (1966-1969). Fermeture : état nominatif du personnel, budget, correspondance (1969).

L'orphelinat de Saint-Sorlin a été créé en 1860 par la congrégation franciscaine des petites sœurs de Jésus. Il accueille des orphelines et des jeunes filles de la catégorie des mineurs en danger moral et des mineurs recueillis temporairement. Il ferme en 1969.

**216W199 Projet de foyer d'accueil pour des mères et leurs enfants dans l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône (Rhône), association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.**

**1986-1987**

Présentation du contenu :

Rapport, correspondance.

**216W200 Projet d'ouverture d'un village d'enfants SOS dans le département du Rhône.**

**1977**

Présentation du contenu :

Brochures d'information, correspondance.

**216W201-204 Établissements accueillant des mineurs caractériels ou difficiles.**

**1946-1971**

**216W201 Centre des moineaux, association départementale du Rhône pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.**

**1965-1974**

Présentation du contenu :

Fixation du prix de journée et contentieux afférent : mémoire en réponse au recours introduit par l'association (1965), décision du conseil supérieur de l'Aide sociale (1965), état des traitements du personnel (1966), budget prévisionnel (1966), compte d'exploitation (1968), arrêtés préfectoraux (1965-1966), correspondance (1965-1966). Activités politiques du personnel de l'établissement : procès-verbal d'une réunion de la section du Parti socialiste unifié de Neuville sur le thème du métier d'éducateur (1969), curriculum vitæ du directeur du centre (1974).

Jusqu'en 1968, le centre des Moineaux était situé à Tassin-la-Demi-Lune. Il a ensuite déménagé à Civrieux dans l'Ain. Il s'occupait de garçons caractériels de 6 à 13 ans.

**216W202-203 Institut médico-pédagogique Sainte-Philomène à Montanay (Ain).**

**1951-1971**

Présentation du contenu :

Institut pour les enfants caractériels.

**216W202 Agrément et agrandissement.**

**1951-1971**

Présentation du contenu :

Agrément de l'établissement : convention, état du personnel et de ses qualifications, rapports d'inspection, correspondance (1951-1971). Projet d'agrandissement : plans, correspondance (1965).

**216W203 Fixation du prix de journée.**

**1966-1971**

Présentation du contenu :

Notes sur le prix de revient des enfants accueillis dans l'établissement, budgets prévisionnels.

**216W204 Château Récamier à Écully (Rhône), mise en cause de l'institution et procès en diffamation.**

**1946-1950**

Présentation du contenu :

Livres de comptes et justificatifs comptables (1948), rapports et notes sur les conditions d'hébergement et la qualité des soins (1946-1950), jugement du tribunal civil de Lyon dans le procès en diffamation intenté contre plusieurs journaux (1948), coupures de presse, copies de lettres de soutien reçues par la directrice de l'établissement (1948), correspondance (1946-1948).

**216W205-210 Établissements de rééducation pour mineurs délinquants.**

**1942-1955**

**216W205 Documentation sur les méthodes de rééducation de l'enfance : revues et brochures.**

**1942-1945**

Présentation du contenu :

Publications de la société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance notamment.

**216W206-207 Établissements gérés par l'association de la Providence du Prado, la société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance et l'association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, institution du Bon Pasteur d'Écully (Rhône) et refuge Notre-Dame-de-la-Compassion de Lyon.**

**1942-1953**

**216W206 Fixation et paiement des prix de journée.**

**1942-1953**

Présentation du contenu :

Arrêtés préfectoraux, rapports d'activité, bilans comptables, correspondance, conventions.

**216W207 Demandes de remboursement.**

**1946**

Présentation du contenu :

États trimestriels des prix de journées et des allocations dus par le service de l'Enfance assistée, bulletins de placements, bordereaux des dépenses dues par le ministère de la Justice, correspondance.

**216W208 Prado de Saint-Romain-au-Mont-d'Or (Rhône), agrandissement et réaménagement : plans et élévations de l'avant-projet.**

**1955**

**216W209 Centre d'accueil et d'observation pour mineurs délinquants du Vinatier (Rhône), association régionale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.**

**1943-1944**

Présentation du contenu :

Fixation du prix de journée, participation financière du ministère de l'Intérieur : états des prix de journée (1943-1944), correspondance (1944).

**216W210 École départementale des enfants assistés d'Aumale (Seine-Inférieure), organisation et perception des prix de journées.**

**1942**

Présentation du contenu :

Règlement intérieur, arrêté fixant le prix de journée pour l'accueil des enfants étrangers au département.

**216W211-224 Soins médicaux.**

**1938-1955**

**216W211-215 Médecins inspecteurs.**

**1942-1955**

**216W211 Nomination : arrêtés préfectoraux, état des médecins en poste par circonscriptions.**

**1942**

**216W212 Réglementation encadrant le remboursement des frais de visite : arrêtés préfectoraux, notes, correspondance.**

**1943-1944**

Présentation du contenu :

Honoraires au titre de l'assistance médicale gratuite et indemnité kilométrique.

**216W213 Honoraires : état des sommes reçues au cours de l'année 1944-1945.**

**1944-1945**

**216W214-215 Mémoires récapitulatifs des consultations données aux enfants assistés au cabinet et à domicile, bulletins de visites (classement par numéros d'ordre).**

**1950-1955**

**216W214 1950**

**1950**

**216W215 1955**

**1955**

**216W216-217 Pharmaciens, délivrance de médicaments aux enfants assistés.**

**1950-1955**

Présentation du contenu :

Ordonnances médicales, état des médicaments fournis.

**216W216 1950**

**1950**

**216W217 1955**

**1955**

**216W218 Dentistes. Tarifs à appliquer aux pupilles pour les soins dentaires : extrait des délibérations du conseil général, arrêté préfectoral.**

**1945**

**216W219 Hospices civils de Lyon, hôpital de la Croix-Rousse, paiement des soins prodigués aux enfants assistés.**

**1947-1948**

Présentation du contenu :

État des dépenses classées par catégories.

Aux dépenses de médecine et de chirurgie s'ajoutent les frais liés à l'accueil des enfants pendant l'hospitalisation de leur mère.

**216W220 Hôpital psychiatrique du Vinatier et maison de santé Saint-Jean-de-Dieu à Lyon, fixation du prix de journée.**

**1942-1954**

Présentation du contenu :

Rapports sur les conditions d'accueil, la qualité des soins et leur coût, correspondance.

**216W221-224 Remboursement des soins, relations avec les caisses d'assurance maladie.**

**1938-1950**

**216W221 Listes nominatives des affiliations aux caisses d'assurance maladie, récépissés des avis de maladie envoyés par les caisses d'assurances maladie.**

**1940-1942**

<b>216W222-224 États des frais de maladie acquittés par le service de l'aide à l'enfance.</b>	<b>1938-1950</b>
Mode de classement : Classement selon les caisses d'assurance maladie auxquelles les enfants sont affiliés.	
<b>216W222</b>	<b>1938-1944</b>
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques : Registre.	
<b>216W223 1945-1947</b>	<b>1945-1947</b>
<b>216W224 1948-1950</b>	<b>1948-1950</b>
<b>216W225 Assurances des pupilles, choix et suivi des contrats.</b>	<b>1943-1970</b>
Présentation du contenu : Assurances scolaires : correspondance, projets de contrats (1943-1948) ; assurance de responsabilité civile : correspondance, contrat et avenants (1962-1970) ; dossiers fournis en vue du choix par le conseil général des polices à contracter : délibérations du conseil général, projets de contrats, correspondance (1951-1967).	
<b>216W226-228 Habillement.</b>	<b>1942-1956</b>
<b>216W226 Fourniture de textile aux établissements privés d'assistance et de bienfaisance, rationnement, programme de fabrication pour 1942.</b>	<b>1942-1943</b>
Présentation du contenu : Correspondance avec le secrétariat d'état à la Santé et le ministère à l'économie nationale et aux finances, liste des orphelinats privés exclus du programme.	
<b>216W227-228 Commission d'achats des vêtements pour les pupilles du département du Rhône.</b>	<b>1950-1956</b>
Présentation du contenu : Procès-verbaux de réunions.	
<b>216W227 1950-1953</b>	<b>1950-1953</b>
<b>216W228 1954-1956</b>	<b>1954-1956</b>
<b>216W229 Jouets, suivi d'un projet de ludothèque itinérante pour les enfants assistés.</b>	<b>1982</b>
Présentation du contenu : Demande de subvention : rapport sur l'utilité et le coût du projet, correspondance.	
<b>216W230-233 Scolarisation et vacances.</b>	<b>1942-1983</b>
<b>216W230 Pupilles ayant obtenu le certificat d'études en 1945, octroi de récompenses.</b>	<b>1945-1946</b>
Présentation du contenu : Liste des pupilles lauréats, liste des instituteurs et institutrices à récompenser pour le succès de leurs élèves, correspondance. Mode de classement : Classement par agences.	
<b>216W231-232 Choix des pupilles bénéficiaires de voyages à l'étranger.</b>	<b>1942-1946</b>
Présentation du contenu :	

Correspondance entre le chef du service et les directeurs d'agence, listes des enfants retenus, certificats de nationalité française et certificats médicaux, correspondance.

**216W231 Séjour en Suisse.**

**1942-1945**

**216W232 Séjour en Suède.**

**1946**

**216W233 Subventions versées à la municipalité de Saint-Martin-en-Haut (Rhône) pour les classes de perfectionnement ouvertes à destination des pupilles.**

**1949-1983**

Présentation du contenu :

État des frais engagés par la commune, rapport au conseil général, délibération du conseil général, correspondance.

**216W234-235 Travail salarié.**

**1938-1946**

**216W234 Réglementation, barème des salaires et des cotisations aux assurances sociales.**

**1938-1944**

Présentation du contenu :

Contrat type, notes, arrêtés préfectoraux.

**216W235 Contrats d'apprentissage et de louage de services.**

**1946**

**216W236-238 Enrôlement et service militaire.**

**1939-1948**

**216W236 Pupilles morts pour la France ou cités à l'ordre de l'armée : listes nominatives.**

**1939-1945**

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :

Registre.

**216W237 Service militaire des pupilles : tableaux de recrutement des pupilles.**

**1939-1948**

Présentation du contenu :

Listes nominatives dressées pour chaque classe mobilisable.

**216W238 Pupille prisonnier de guerre en Allemagne.**

**1941-1943**

Présentation du contenu :

Correspondance de l'inspecteur de l'Assistance de Lyon avec Joseph Béal, prisonnier au stalag II D.

**216W239-265 Prévention, protection de l'enfance en danger.**

**1947-1987**

**216W239-240 Conseil départemental de la protection de l'enfance.**

**1960-1984**

**216W239 Organisation générale et activité.**

**1960-1984**

Présentation du contenu :

Lois, règlements, circulaires, liste des membres, procès-verbaux de réunions du conseil en formation plénière, de la commission permanente et de la section chargée du « dépistage », coupures de presse, statistiques sur les cas de mauvais traitements signalés à la justice, correspondance (1960-1983) ; fonctionnement de la section de prévention : circulaires, procès-verbaux de réunions, correspondance (1972-1977) ; fonctionnement de la section des colonies de vacances : procès-verbaux de réunions, correspondance (1978-1984).



**216W240 Avis concernant les établissements à interdire aux mineurs.**

**1975-1983**

Présentation du contenu :

Ordres du jour et comptes rendus de réunions, rapports de gendarmerie ou de police, correspondance.

**216W241-244 Services administratifs de prévention.**

**1959-1982**

**216W241 Création et organisation du service de prévention.**

**1959-1962**

Présentation du contenu :

Circulaires ministérielles, instructions du directeur de la Population, comptes rendus de réunions, rapport d'activité, statistiques sur le nombre d'enquêtes effectuées, fiches de signalement types, correspondance.

**216W242 Service de prévention spécialisé dans la lutte contre la délinquance des jeunes.**

**1975-1982**

Présentation du contenu :

Organisation, formation, statut et congé des éducateurs spécialisés du service : états nominatifs du personnel, fiches de notation, délibérations du conseil général, notes de service, correspondance (1976-1979) ; suivi des clubs et équipes de prévention, documentation sur la délinquance, la toxicomanie et l'éducation surveillée : comptes-rendus de réunion, rapports, brochures, exemplaires du journal d'information du comité national de liaison des clubs et équipes de préventions spécialisée, rapport du conseil économique et social sur la délinquance des jeunes et l'éducation surveillée, correspondance (1975-1982).

**216W243 Service de prévention et de réadaptation sociale spécialisé dans la lutte contre la prostitution.**

**1967-1982**

Présentation du contenu :

Législation encadrant l'action du service : lois, règlements et circulaires (1946-1976) ; journées de rencontre des services de prévention et de réadaptation sociale : comptes rendus de réunions, notes prises lors des conférences, brochures, correspondance (1974-1982) ; statut du personnel et moyens de fonctionnement du service : lettres de candidature, curriculum vitæ, comptes rendus de réunions, correspondance (1975-1984) ; fonctionnement de la régie d'avances : tableaux retraçant l'emploi des crédits, arrêtés préfectoraux, correspondance (1979-1984) ; relations avec les associations luttant contre la prostitution : conventions, correspondance (1971-1980) ; activité du service : comptes-rendus d'activité et statistiques (1967-1978).

**216W244 Service de l'aide à l'enfance composé d'éducateurs et chargé du suivi des jeunes entre 15 et 21 ans, groupe des adolescents.**

**1979-1981**

Présentation du contenu :

Organisation et collaboration avec les associations : notes de service, rapport sur les moyens de fonctionnement du groupe, correspondance (1981). Documentation sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : rapports sur l'échec scolaire et la délinquance, étude sur la situation des majeurs sortis de la tutelle de l'Aide à l'enfance (1979), mémoire de stage sur l'accès à l'emploi des jeunes en difficulté (1981).

**216W245-259 Suivi et subvention des associations œuvrant dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance en danger.**

**1947-1987**

**216W245 Comité départemental de vigilance et d'action pour la protection de l'enfance malheureuse.**

**1947**

Présentation du contenu :

Liste des membres du conseil d'administration, rapport moral, coupures de presse, notes, correspondance.

**216W246 Association régionale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, organisation du service social auprès du tribunal de Lyon.**

**1947-1960**

Présentation du contenu :

Rapports moraux, budgets (1950-1951), rapport sur un cas d'infanticide, coupures de presse, comptes rendus de réunion du comité d'entente des services sociaux auprès des tribunaux pour enfants, correspondance.

**216W247 Association « faire », demandes de subventions pour la formation d'animateurs sociaux et l'ouverture de gîtes d'action pour les jeunes en difficulté.**

**1983-1986**

Présentation du contenu :

Notes de présentation du projet, bulletin de liaison, rapport sur l'organisation des gîtes d'action, correspondance.

**216W248 Association Régis, société oullinoise de bâtiment et de construction pour l'emploi de jeunes en difficulté, instruction d'une demande de subvention.**

**1984-1985**

Présentation du contenu :

Statuts de la société, étude de faisabilité, étude financière, étude économique, budget prévisionnel, rapport sur le projet, avis de la directrice des affaires sanitaires et sociales.

**216W249 Association régionale pour la formation au travail socio-éducatif en milieu d'adultes.**

**1981-1983**

Présentation du contenu :

Étude sur la formation d'animateurs issus du sous-prolétariat dans la région lilloise, note d'intention, correspondance.

**216W250 Institut de recherche pédagogique audiovisuel.**

**1982-1987**

Présentation du contenu :

Suivi du fonctionnement de l'institut de Beynost (Ain) et des camps de vacances, instruction des demandes de subvention : statuts de l'association, convention, budgets, correspondance (1982-1985) ; contentieux avec l'architecte chargé d'un projet abandonné d'agrandissement de l'institut : rapport au conseil général, correspondance (1986-1987).

**216W251 Association « don accueil », instruction des demandes de subvention.**

**1975-1981**

Présentation du contenu :

Statuts de l'association, budget prévisionnel, délibérations du conseil général, arrêté préfectoral, correspondance.

Cette association se propose de conseiller les mères désireuses d'abandonner leur enfant.

**216W252-258 Subventions allouées aux clubs et équipes de prévention.**

**1982-1984**

Présentation du contenu :

Rapport d'activité, statuts de l'association, délibérations du conseil général, rapports moraux, budgets prévisionnels, comptes administratifs.

**216W252 Service de prévention de la société lyonnaise pour la protection de l'enfance et l'adolescence.**

**1982-1983**

**216W253 Club des jeunes de Rillieux.**

**1982-1984**

**216W254 Service de prévention de l'association départementale du Rhône pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.**

**1982-1984**

**216W255 Association des amis de jeudi-dimanche.**

**1982-1984**

**216W256 L'Oasis.**

**1982-1983**

**216W257 Bron-club.**

**1982-1983**

**216W258 L'Escale.**

**1983-1984**

**216W259 Programme « loisirs quotidiens des jeunes », demandes de subventions.**

**1983-1984**

Présentation du contenu :

Notes de présentation des projets, budgets prévisionnels, correspondance.

**216W260-265 Relations avec les autorités judiciaires et l'administration pénitentiaire.**

**1960-1986**

**216W260 Fonctionnement de la chambre de la famille du tribunal de Lyon, réglementation encadrant les enquêtes sociales réalisées pour la garde des enfants de parents divorcés.**

**1967-1975**

Présentation du contenu :

Lois, règlements, rapports d'activité de la chambre de la famille (1971-1974), exemplaires du mensuel Rééducation consacrés aux chambres de la famille (1967-1973), coupures de presse, notes, correspondance.

**216W261-263 Enquêtes sociales diligentées par le service social de prévention pour le compte de la chambre de la famille.**

**1971-1973**

Présentation du contenu :

Rapports d'enquêtes, correspondance.

Il s'agit presque toujours de déterminer auquel des deux parents le droit de garde doit être donné. Chaque année, les dossiers sont classés et numérotés suivant l'ordre chronologique. Les enquêtes sont menées sur le terrain par l'association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.

**216W261 1971**

**1971**

**216W262 1972**

**1972**

**216W263 1973**

**1973**

**216W264 Création d'une crèche pour les enfants de mères placées en détention.**

**1982-1986**

Présentation du contenu :

Coupures de presse, rapport sur l'accueil des enfants à la cité de l'enfance, correspondance.

**216W265 Suivi de l'activité du service d'enquêtes sociales et d'action éducative en milieu ouvert de l'association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.**

**1960-1986**

Présentation du contenu :

États du personnel, états de frais, statistiques, budgets prévisionnels (1983-1986), conventions (1960-1986), correspondance.

**216W266 Secrétariat de la commission départementale de la natalité.**

**1935-1945**

Présentation du contenu :

Documentation sur la politique de la famille et la natalité : statistiques sur les mouvements de population dans le Rhône et à Lyon depuis 1907, états des primes de naissance versées depuis 1912, brochures d'associations natalistes ; composition et organisation de la commission : arrêtés préfectoraux, convocations, correspondance ; choix des bénéficiaires de la médaille de la famille française : comptes rendus analytique des séances, liste des récipiendaires, correspondance (1940-1945).

Le secrétariat de la commission départementale de la natalité était assuré par des inspecteurs de l'Assistance publique.

<b>216W267-311 Registres, répertoires et dossiers d'enfants assistés.</b>	<b>1904-1979</b>
<b>216W267-291 Registres et répertoires.</b>	<b>1938-1979</b>
<b>216W267 Registre matricule des enfants admis au bureau ouvert.</b>	<b>1962</b>
Présentation du contenu : Du n° 70989 au n° 71132.	
<b>216W268 Répertoire alphabétique des pupilles admis par le service de l'Assistance à l'enfance du Rhône.</b>	<b>1938-1968</b>
<b>216W269-270 Répertoire alphabétique des enfants recueillis temporairement.</b>	<b>1949-1979</b>
<b>216W269</b>	<b>1949-1958</b>
<b>216W270 1970-1979</b>	<b>1970-1979</b>
<b>216W271-272 Registre matricule des enfants recueillis temporairement ou secourus à domicile.</b>	<b>1949-1951</b>
<b>216W271 1949</b>	<b>1949</b>
<b>216W272 1950-1951</b>	<b>1950-1951</b>
<b>216W273-274 Enfants naturels secourus.</b>	<b>1941-1967</b>
<b>216W273 Registre matricule.</b>	<b>1941-1954</b>
<b>216W274 Répertoire alphabétique.</b>	<b>1955-1967</b>
<b>216W275-277 Répertoires alphabétiques des enfants faisant l'objet d'une enquête pour obtenir des secours.</b>	<b>1950-1960</b>
<b>216W275 1950-1955</b>	<b>1950-1955</b>
<b>216W276 1955-1957</b>	<b>1955-1957</b>
<b>216W277 1958-1960</b>	<b>1958-1960</b>
<b>216W278-290 Registres matricules des enfants surveillés.</b>	<b>1961-1976</b>
Présentation du contenu : Les dates sont les dates d'admissions comme enfants surveillés.	
<b>216W278 1-1314.</b>	
<b>216W279 1315-2771.</b>	
<b>216W280 2772-4245.</b>	
<b>216W281 4246-5731.</b>	
<b>216W282 5732-7170.</b>	
<b>216W283 7171-8655.</b>	
<b>216W284 8656-10140.</b>	
<b>216W285 10141-10431 ; A 1-A 1155.</b>	

Présentation du contenu :

Au folio 21, le système de numérotation change. Une lettre accompagne désormais le numéro de matricule.

**216W286 A 1156-A 2271.**

**216W287 B 1-B 781.**

Présentation du contenu :

A partir de 1974, la lettre qui précède le numéro de matricule change chaque année.

**216W288 C 1-C 1041.**

**216W289 D 1-D 1051.**

**216W290 277-10117.**

Présentation du contenu :

Ce registre renferme des indications sur les enfants surveillés dont la situation a évolué (dossier classé sans suite en raison d'une amélioration de la situation familiale, ouverture d'une procédure judiciaire).

**216W291 Registre matricule des enfants en garde.**

**1962**

Présentation du contenu :

Du n° 1973 au n° 2370.

**216W292-311 Fiches et dossiers individuels.**

**1904-1977**

**216W292 Dossiers individuels de mineurs vagabonds : livrets de placement, copies de jugements, correspondance.**

**1940-1942**

**216W293 Dossiers individuels de pupilles placés dans le Rhône mais dépendant d'un autre département.**

**1940-1941**

**216W294 Dossiers individuels d'enfants arriérés et anormaux placés à l'Institut des sourds-muets, d'aveugles et de rééducation de Villeurbanne.**

**1936-1941**

**216W295 Dossiers individuels d'anciens pupilles secourus comme infirmes majeurs.**

**1908-1946**

**216W296-300 Fiches individuelles des enfants arrivés au terme de leur période de prise en charge, avec des notes sur leur condition d'hébergement et leur développement physique et intellectuel.**

**1940-1945**

**216W296 1940**

**1940**

Présentation du contenu :

Sont jointes les fiches individuelles des filles sorties de la tutelle de l'Assistance publique en 1930 et 1931. Ce lot de fiches a été redécouvert en 1940.

**216W297 1941**

**1941**

**216W298 1942**

**1942**

**216W299 1943**

**1943**

**216W300 1945**

**1945**

**216W301-302 Fiches individuelles des enfants pris en charge, toutes catégories confondues, avec des appréciations sur leur santé et leur développement intellectuel et physique.**

**1904-1968**

Présentation du contenu :

Les dates données sont les années de naissance des enfants.

**216W301 A-H.**

**216W302 I-Z.**

**216W303-309 Fiches individuelles des enfants pris en charge, toutes catégories confondues.**

**1935-1974**

**216W303 A.**

**216W304 B-Ch.**

**216W305 Ci-F.**

**216W306 G-K.**

**216W307 L-M.**

**216W308 N-R.**

**216W309 S-Z.**

**216W310 Fiches individuelles dressées par les inspecteurs en tournée.**

**1956-1977**

Présentation du contenu :

Tournées de 1975 à 1978 dans la banlieue lyonnaise.

**216W311 Fiches individuelles de suivi médical tenues pour les enfants recueillis temporairement.**

**1962-1977**